

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

CANTON DE LIVAROT

COMMUNE DE VALORBIQUET

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le 19 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de VALORBIQUET légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune déléguée de Saint Cyr du Ronceray en séance publique sous la présidence de Madame Christelle BACQ-DE PAEPE, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 63
Présents : 41
Votants : 47

Date de la convocation : 13 décembre 2016

Date d'affichage : 18 janvier 2017

Présents : Mme BACQ-DE PAEPE Maire, M. AUNAY Adjoint, M. MAILLARD, M. GOUJON, M. BISSAY, M. AMIOT, Mme AUTRET, M. BOURGUAIS, Mme MOUET, Mme CAPDEBOSCQ, M. JEHANNE, Mme ROCQUES, M. BOUILLIE, Mme HAIZE, M. TOUTAIN, M. PHILIPPE, M. GRAVRAN, Mme BONNEMENT, M. TOULIS, Mme MARCHAL, M. POULVELARIE, Mme GOSSELIN, M. DESHAYES, M. BRIOUDES, M. DECAYEUX, M. DEFEINGS, M. HASLEY, M. BONHOMME, M. LEMAÇON, Mme LE BELLEGO, M. MOUNIER, M. G SOLO, M. LELIÈVRE, Mme BLANCHET, Mme FROMAGE, M. ARMENOULT, M. BLANVILLAIN, M. DIGNE, M. MAULION, Mme HAUBERT, M. ZARAGOZA, Conseillers municipaux.

Absents : M. TREMEREL, M. LANDRIN, M. DEMARLE, M. SIMONOU, M. DESRAMÉ, M. A SOLO, M. JIROUX (excusé), Mme GUYOT, M. BINTEIN, M. MOURRAIN, Mme MOURRAIN, M. PLUS, M. RESENCOURT (excusé), M. LACERDA, M. GIOT, M. CLOUD.

Pouvoirs : Mme LE SECQ à Mme CAPDEBOSCQ, M. LAGNEAUX à M. MAILLARD, Mme LAUNAY à Mme HAIZE, Mme PICQUENDAR à M. MOUNIER, M. LAMBERT à Mme FROMAGE, M. ROBERGE à M. HASLEY.

Après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie, Mme le Maire ouvre la séance.

Est désigné secrétaire de séance : M. LELIÈVRE.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 24/11/2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016.

2) Mise en place du niveau Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et l'Expérience Professionnelle et fixation de son enveloppe :

Délibération ajournée puisque le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a émis un avis défavorable à notre proposition (avis défavorable à l'ensemble des propositions dans le département).

3) CM/DEL2016/851912 : Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe titulaire à 35 h au 01/01/2016 :

Mme le Maire propose la création d'un poste (déjà pourvu) d'adjoint administratif 1^{ère} classe titulaire à 35 heures hebdomadaires à compter du 01 janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres (présents ou représentés) accepte l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe titulaire à compter du 01 janvier 2016 pour une durée hebdomadaire de travail de 35h/35^{ème}, et autorise Mme le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits nécessaires à la rémunération (environ 5 ou 6 € mensuels) et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

4) CM/DEL2016/861912 : Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe titulaire à 35 h au 01/01/2017 :

Mme le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe titulaire à 35 heures hebdomadaires à compter du 01 janvier 2017. Actuellement, nous employons cet agent 17 h 50/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres (présents ou représentés) accepte l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe titulaire à compter du 01 janvier 2017 pour une durée hebdomadaire de travail de 35h/35^{ème}, et autorise Mme le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

5) CM/DEL2016/871912 : Création d'un poste de rédacteur titulaire à 35 h au 01/01/2017 :

Mme le Maire propose la création d'un poste de rédacteur titulaire à 35 heures hebdomadaires à compter du 01 janvier 2017.

Actuellement, nous employons cet agent sur deux postes (1 à 20h/35^{ème} et un à 8h/35^{ème}).

Elle précise que cet agent sera nommé Secrétaire Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres (présents ou représentés) accepte l'ouverture d'un poste de rédacteur titulaire à compter du 01 janvier 2017 pour une durée hebdomadaire de travail de 35h/35^{ème}, et autorise Mme le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

6) CM/DEL2016/881912 : Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel à 20 h au 01/01/2017 :

Actuellement, nous employons un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi qui intervient aux écoles de La Chapelle Yvon et Saint Pierre de Mailloc. Son contrat s'achève le 04 janvier 2017 et ne peut être ni renouvelé ni prolongé. Afin de garantir une continuité de service, Mme le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel à 20 heures hebdomadaires à compter du 01 janvier 2017 jusqu'à début juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres (présents ou représentés) accepte l'ouverture d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel à compter du 01 janvier 2017 jusque début juillet 2017 pour une durée hebdomadaire de travail de 20h/35^{ème}, et autorise Mme le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

7) CM/DEL2016/891912 : Election de 5 délégués à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie :

Vu les articles L. 5211-6 à L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie,

Considérant qu'il convient d'élire 5 délégués afin de représenter la commune de Valorbiquet au sein du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie,

Considérant que se présentent à la candidature de représentants de la commune au sein de la Communauté d'Agglomération

Lisieux Normandie : Mme BACQ-DE PAEPE, M. AUNAY, Mme FROMAGE, M. GOUJON et M. MOUNIER,

Conformément à l'article L. 5211-7,

Elit (41 pour - six blancs) Mme BACQ-DE PAEPE, M. AUNAY, Mme FROMAGE, M. GOUJON et M. MOUNIER en tant que représentants de la commune de Valorbiquet au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

8) CM/DEL2016/901912 : Suppression du régime de priorité sur la Route Départementale n° 164 :

L'Agence Routière Départementale souhaite uniformiser la signalisation de cette route (de Beuvillers à Saint Cyr du Ronceray) sur le territoire de la commune déléguée de Saint Pierre de Mailloc (intersections avec les voies communales n° 5 et 101).

Les panneaux et la signalisation au sol seront pris en charge par le département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres (présents ou représentés) décide de supprimer le régime des priorités sur la Route Départementale n° 164.

9) CM/DEL2016/911912 : Vote d'une subvention à l'association MARQUE-PAGE :

La commune déléguée de Saint Pierre de Mailloc a attribué, pour l'année 2016, une subvention de 410 € à l'association MARQUE-PAGE (bibliothèque de la commune déléguée de Tordouet). La somme a été inscrite à l'article 65541 (contributions au fonds de compensation des charges territoriales) au lieu de l'article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

près en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres (présents ou représentés) décide d'octroyer à MARQUE-PAGE une subvention pour 2016 de 410 € et d'inscrire cette somme à l'article 6574.

Questions diverses :

Mme le Maire informe l'assemblée :

- de la cérémonie des vœux le dimanche 15 janvier 2016 à 15 h à la salle des fêtes de Saint Cyr du Ronceray,
- de l'élaboration d'un bulletin municipal commun aux cinq communes,
- de la réalisation de notre site INTERNET www.valorbiquet.fr

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la clôture de la séance levée à 20 h 55.

Le secrétaire,
M. LELIÈVRE



